



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

Gap, le **16 JAN. 2026**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°05-2026-01-**16-6000 6**

Objet : Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 –
Modalités de dépôt des candidatures

Le préfet des Hautes-Alpes

VU le code électoral et notamment le livre 1^{er}, titre IV, chapitres II et III ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026, les déclarations de candidatures devront être déposées :

- en préfecture pour les communes de l'arrondissement de Gap ;
- en sous-préfecture pour les communes de l'arrondissement de Briançon.

Les candidats têtes de listes ou leur mandataire dans les communes situées dans l'arrondissement de Briançon auront également la possibilité de déposer leur candidature en préfecture si nécessaire.

Article 2 :

Les dates et horaires de dépôt des listes de candidature seront les suivants :

En préfecture à Gap :

- du jeudi 5 février au mercredi 25 février 2026 : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- le jeudi 26 février 2026, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

En sous-préfecture de Briançon :

- du jeudi 5 février au mercredi 25 février 2026 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 26 février 2026, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

L'accueil des candidats et mandataires se fera **sur rendez-vous**.

Les rendez-vous seront à prendre en ligne sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes :
<https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

En cas d'impossibilité de prise de rendez-vous en ligne seulement, les services de la préfecture et de la sous-préfecture seront joignables aux numéros suivants :

- pour la préfecture à Gap : 04 92 40 49 03
- pour la sous-préfecture de Briançon : 04 92 25 47 03

Article 3 :

En cas de second tour de scrutin, le dépôt des listes de candidature aura lieu, sans rendez-vous, sur les mêmes sites qu'au premier tour :

- le lundi 16 mars 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 17 mars 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes et la sous-préfète de Briançon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture
des Hautes-Alpes



Benoit ROCHAS